

UN CONTRAT CAPTAGE, C'EST...

Un projet qui vise à **préserv**er ou **améliorer la qualité de l'eau** d'un captage d'eau potabilisable.

Un **pacte conclu entre des partenaires** : agriculteurs, organes scientifiques, producteurs d'eau, administrations communales, structures d'accompagnement agricoles et environnementales.

Une dynamique **collaborative et participative**, sur base volontaire.

Plus d'un **agriculteur sur deux** s'est engagé.

Deux tiers de la superficie agricole wallonne concernée par le projet est impliquée.



L'AGRICULTURE AU PREMIER PLAN

En Wallonie, **45% du territoire** est occupé par une **activité agricole**. Les agriculteurs ont donc un rôle important à jouer dans la préservation de l'environnement. Cependant, ils ne sont pas tous logés à la même enseigne. Ils sont confrontés à des réalités de terrain qui compliquent leurs activités au quotidien. La nature des sols et des sous-sols, tout comme les caractéristiques des nappes phréatiques, varient en fonction du territoire. C'est pourquoi il est nécessaire d'établir un dialogue entre les acteurs impliqués.



Provenance de l'eau potable de distribution

20%

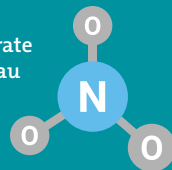
Eau de surface : lacs et rivières

80%

Eau souterraine : nappes phréatiques

Les limites de potabilité

50 mg de nitrate par litre d'eau



1 µg = 0,000001 g

0,1 µg/l pour tout pesticide individuel ou 0,5 µg/l pour la totalité des pesticides présents
 ► Cela représente 2 gouttes de substance active dans un lac d'1 ha et d'1 m de profondeur



Du captage au robinet, toutes les mesures sont prises pour respecter les normes relatives à la qualité de l'eau.



Des analyses d'eau sont réalisées régulièrement. Lorsqu'elles révèlent des valeurs qui s'approchent des seuils de prévention, un Contrat captage se met en place pour essayer de stabiliser la qualité de l'eau et contrer l'augmentation des teneurs en substances nocives. On agit ainsi directement à la source pour préserver la qualité de l'eau potabilisable.



Avec ses partenaires, la SPGE assure une gestion durable et responsable de l'eau. Elle assume ainsi une responsabilité sociale essentielle en matière d'environnement, dans et au-delà des frontières de la Wallonie. Jour après jour, des techniciens et des experts mettent en œuvre les moyens indispensables pour protéger la ressource en eau.

Ensemble, sauvagardons cette richesse naturelle et patrimoniale au travers de comportements respectueux de l'environnement.



CONTRAT CAPTAGE

Je protège, je partage

Les agriculteurs au cœur du projet



ENSEMBLE, PROTÉGEONS LA RESSOURCE EN EAU

Une initiative de la



En partenariat avec



TOUS POUR L'EAU !

La Belgique figure parmi les pays les plus densément peuplés. L'activité humaine exerce une pression sur l'environnement. L'eau fait partie de notre quotidien. On l'utilise pour s'hydrater, travailler, produire, cultiver ou se divertir... Elle est indispensable à notre vie, nos activités économiques et de loisirs. Sa protection relève donc de la responsabilité de chacun d'entre nous.

L'eau potable provient en majorité des nappes phréatiques. Pour arriver jusqu'au robinet, l'eau parcourt un long trajet. L'objectif de tous est de faire en sorte que cette eau soit potable dès sa source, pour éviter les traitements avant la distribution.

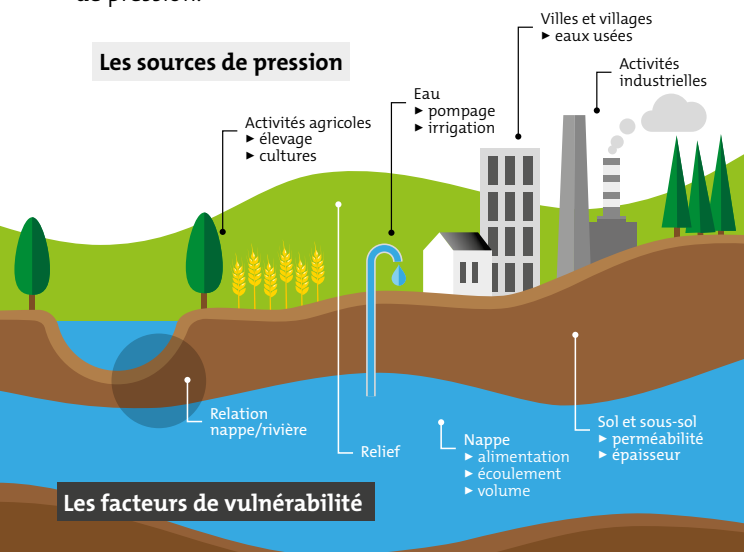
LA QUALITÉ DE L'EAU PEUT ÊTRE INFLUENCÉE PAR DEUX ASPECTS :

1 Les sources de pression

L'eau peut faire face à des pressions liées aux activités humaines, qui peuvent être ponctuelles ou diffuses. Le Contrat captage se préoccupe principalement des pressions diffuses, exercées de manière continue dans l'espace et le temps.

2 Les facteurs de vulnérabilité

Chaque territoire possède des caractéristiques qui lui sont propres. Celles-ci influencent la façon dont la nappe d'eau est naturellement protégée des éventuelles sources de pression.



LE CONTRAT CAPTAGE VA UN PAS PLUS LOIN !

L'Europe a défini une Directive Cadre Eau, qui fixe les lignes directrices en matière de protection de la ressource en eau. En Wallonie, il en est ressorti deux plans d'actions principaux :

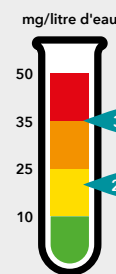
► Le **Programme de Gestion Durable de l'Azote** (PGDA) préconise la mise en œuvre de bonnes pratiques agricoles. Ces réglementations visent à limiter les pertes d'azote dans le sol, et par conséquent, sa présence dans les nappes phréatiques.

► Le **Programme Wallon de Réduction des Pesticides** (PWRP) aspire à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable. Il a pour but de réduire le recours aux produits chimiques ayant un impact avéré sur l'environnement et la santé humaine.

Sur certains territoires, les mesures de base ne sont pas suffisantes et des pressions sont détectées.

Le **Contrat captage** vient alors en renfort de ces mesures. Il a pour mission de trouver une solution durable sur chaque territoire.

Sur base des quantités de nitrate et/ou de pesticides présentes dans l'eau, deux types de Contrat captage peuvent être établis. Des valeurs-seuils ont été définies :



35 mg de nitrate par litre ► Des actions de **remédiation** sont mises en place.

20 mg de nitrate par litre et une tendance à la hausse ► Des actions de **sensibilisation** sont mises en place.

+ de 75% de la norme pour les pesticides ► Des actions de **remédiation** sont mises en place.

En Belgique, il existe plus de 600 sites de captage. Environ 90 d'entre eux pourraient être concernés par un Contrat captage dans les prochaines années.

COMMENT AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU ?

Les agriculteurs proposent des actions à implémenter, en fonction du type de pression et des enjeux du territoire (cultures présentes, facteurs de vulnérabilité...). Elles sont ensuite mises en place en collaboration avec les partenaires du Contrat.

Les solutions testées ont pour ambition d'aboutir à une réponse réaliste et durable face à la pression identifiée.

Cultures à Bas Niveau d'Impact

► Ces cultures ne demandent que peu, voire pas du tout, de fertilisants et/ou de traitements de protection des plantes.



Miscanthus



Luzerne



Silphie

Désherbage alternatif

► Des techniques, permettant d'éviter ou de réduire l'utilisation de produits de protection des plantes, sont envisagées pour éliminer les plantes indésirables.



Désherbage électrique



Désherbage autonome



Désherbage mécanique, combiné ou non avec du chimique



Cultures Intermédiaires Pièges À Nitrate

► Ces cultures, implantées entre deux cultures principales, prélèvent l'azote présent dans le sol après la récolte. Lors de leur destruction, elles servent d'engrais vert pour la culture suivante.

Développement d'outils innovants

► De nouvelles technologies permettent de mieux maîtriser les apports d'engrais, gérer les aléas météorologiques, valoriser les récoltes, etc.



Optimisation de la gestion des produits de protection des plantes

► Accompagnement des agriculteurs dans la pratique de pulvérisation.



Optimisation de la gestion durable de l'azote

► Accompagnement des agriculteurs dans la pratique de fertilisation : conseils personnalisés, mesure de l'azote dans les engrais, etc.

